



Alerte aux chenilles processionnaires

L'Agence régionale de santé Île-de-France nous alerte sur la présence de chenilles processionnaires dans la région

L'ARS rappelle à la population d'éviter tout contact avec les chenilles, leur nid ou les zones à proximité des arbres infestés.

Aux premières douceurs printanières, les chenilles descendent des arbres pour aller s'enterrer en terre et y terminer leur transformation en papillon. Ces chenilles sont particulièrement urticantes et peuvent être dangereuses pour nous-même, comme pour nos animaux, que ce soit en cas de contact, d'ingestion, ou d'inhalation. Nous vous conseillons donc de vérifier vos pins et chênes, et, le cas échéant, de lutter contre le parasite. Pour cela, plusieurs méthodes :

- La plus efficace, est de couper directement la/les branche/s atteintes et de les brûler. Notez que la fumée que dégage le nid en brûlant est également très irritante ! Veillez donc à porter une combinaison, des gants, et des lunettes ; et à ne pas vous positionner face au vent, afin d'écartier au maximum le risque de réaction allergique. Face au danger du travail en hauteur, sachez que certains élagueurs ou paysagistes sont qualifiés pour intervenir sur ce type de situation.
- Si les beaux jours sont avancés, il y a de fortes chances pour que les nids soient vides, et que les chenilles soient déjà sous terre. La méthode la plus adaptée est alors la capture des papillons par phéromones. Elle empêche l'accouplement et donc le nombre des futures chenilles.
- Les poils de la chenille se détachent très facilement lors d'un contact ou sous l'effet du vent et peuvent provoquer de fortes réactions allergiques au niveau des yeux, des rougeurs et des démangeaisons sur la peau, ou encore des difficultés respiratoires.
- Ne pas se promener ou laisser jouer les enfants sous les arbres porteurs de nid
- Éviter de se frotter les yeux pendant ou au retour d'une promenade
- En cas de doute, prendre une douche et changer de vêtements
- Bien laver les fruits et les légumes du jardin (les poils des chenilles peuvent s'y déposer)
- Éviter de faire sécher du linge à côté des arbres infestés
- En cas de réactions allergiques au niveau des yeux, de la peau ou des voies respiratoires, il est préférable de consulter son médecin traitant.

Mise à jour

06/07/2019

Document(s)

[Carte des communes colonisées en Île-de-France](#)

[Adopter les bons réflexes !](#)

Liens utiles

[site de l'Agence régionale de santé](#)

[PDF](#)



- [Facebook share](#)
- [Twitter](#)